

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

14.09.161 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL		X	Christophe DARDENNE
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADÉ	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Hélène ESTRADÉ	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER		X	Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCU*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	52	11	
Catherine BERNADEAU		X	Laurence ROUEDE	<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			63

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE****BOURSE NATIONALE D'EXPERIMENTATION EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE DE COUTRAS : DEMANDE DE SUBVENTION AU COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES**

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville, à l'insertion et au CISPD,

La commune de Coutras faisant partie de la liste des communes entrant dans la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville (cf. publication du Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports du 17 juin 2014) et La Cali étant désignée comme compétente et pilote de la mise en œuvre de cette démarche (cf. loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014), un travail partenarial entre les deux collectivités est engagé sur ce dossier.

Une des conditions de réalisation de cette politique est la création de « conseils citoyens », structures garantes de l'association et de la participation des habitants aux actions menées en la matière.

A cet effet, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), a créé une bourse nationale dédiée aux actions mises en place pour favoriser la participation des habitants.

Il a été convenu avec la commune de Coutras que La Cali réponde à cet appel à projet en proposant un projet innovant donnant une place réelle aux habitants dans la construction des politiques publiques.

Il est ainsi proposé de mettre en place une structure mobile et conviviale allant à la rencontre des habitants et dédiée à la participation citoyenne (cf. synthèse de la candidature).

Face à l'abstention grandissante aux élections locales et à l'échec de la communication verticale dans les quartiers concentrant une population précaire, il semble en effet absolument nécessaire de renouer avec les habitants afin de mettre à profit l'expertise des citoyens, promouvoir la codécision et favoriser l'émancipation des personnes.

Cette action doit permettre d'enraciner la participation citoyenne dans le fonctionnement de la démocratie locale sur Coutras et encourager les habitants et les associations à être les principaux acteurs de la vie de leur quartier. Elle permettra aussi de finaliser la constitution du conseil citoyen et sera un véritable vecteur de communication entre les habitants.

Le montant prévisionnel de l'action s'élève à 30 000 euros. Il est proposé de solliciter le CGET à hauteur de 70%, soit 21 000 euros.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 septembre 2014,

Vu l'avis de la Commission politique de la ville, insertion et CISPD en date du 17 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention et d'accepter la perception de la subvention afférente en cas de réponse favorable.

Imputations budgétaires au budget principal :

- Perception de la subvention : chapitre 74 - compte 7471 - VILLO - fonction 520

<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le Fait à Libourne</p> <p>Le Président, Philippe BUISSON</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
LIBOURNAIS ET LE PLIE DU LIBOURNAIS :  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE  
FORUM EMPLOI-FORMATION DU LIBOURNAIS –  
EDITION 2014**

D'un commun accord entre les soussignés :

**La Communauté d'Agglomération du Libournais**, représentée par son Président Monsieur Philippe BUISSON

Et,

**Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Libournais**, représenté par sa Présidente, Madame Fabienne FONTENEAU,

**IL EST CONVENU CE QUE SUIT :**

Dans le cadre de sa politique d'aide et de soutien à l'insertion sociale et professionnelle, la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) souhaite accompagner et encourager le PLIE du Libournais dans le cadre de son action Forum Emploi / Formation. Cet événement est à destination des demandeurs d'emploi du territoire et des entreprises du Libournais.

**ARTICLE 1 : MISSION**

---

Le PLIE a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail.

Plus particulièrement le Forum Emploi / Formation a pour mission de permettre aux demandeurs d'emploi du territoire d'avoir un contact direct avec des entreprises qui recrutent et de pouvoir réaliser des entretiens en job dating. Ce forum permet un rapprochement des demandeurs d'emploi et des entreprises.

**ARTICLE 2 : MODALITES**

---

Pour mener à bien cette mission, La Cali s'engage à verser au titre de l'année 2014 :

- 2 000 euros au PLIE pour l'organisation et la mise en œuvre du Forum Emploi / Formation.

**ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION**

---

La présente convention est conclue pour l'année 2014, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

**ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT**

---

La somme allouée par La Cali au PLIE est annuelle.

Elle sera versée en une fois ; après adoption de la délibération accordant la subvention et signature de la présente convention par les deux parties.

Un bilan détaillé des dépenses ainsi qu'un bilan qualitatif du Forum seront présentés a posteriori à La Cali.

En contrepartie, le PLIE s'engage à apposer sur tous les documents de communication liés à cet événement, le logo de La Cali.

## **ARTICLE 5 : RESILIATION**

---

Le PLIE sera tenu de porter à la connaissance de la collectivité toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non respect des précédentes dispositions par l'une ou par l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le *7 octobre 2014*

Pour la Communauté d'agglomération  
du Libournais,  
Le Président,

Pour le PLIE,

La Présidente,



**Philippe BUISSON**

**Fabienne FONTENEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014**

**14.09.160 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67  
Date de convocation : 19 septembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL		X	Christophe DARDENNE
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Hélène ESTRADE	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER		X	Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	52	11	
Catherine BERNADEAU		X	Laurence ROUEDE	<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			63

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE****FORUM EMPLOI-FORMATION DU LIBOURNAIS – EDITION 2014 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION PLIE DU LIBOURNAIS**

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'Insertion et du CISPD,

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) adhère à l'Association Intercommunale « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail.

Depuis 2011, le PLIE du Libournais, en partenariat avec les membres du Service Public de l'Emploi Local (SPEL), a décidé de mettre en œuvre un forum Emploi / Formation à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises du Libournais et d'en assurer le portage juridique et administratif. L'action a été reconduite en 2012 et 2013. Fort de cette expérience et de l'évaluation positive qui en a découlé, le PLIE et ses partenaires souhaitent renouveler l'opération en 2014.

Concernant le public, la priorité est donnée aux bénéficiaires du RSA, aux participants du PLIE, aux jeunes suivis par la Mission Locale, aux travailleurs handicapés et plus largement aux personnes rencontrant des difficultés à trouver un emploi. Ces publics prioritaires bénéficient d'une préparation renforcée en amont, afin de pouvoir optimiser leur recherche d'emploi, et appréhender plus facilement les rencontres avec les entreprises.

Le forum permet de faciliter la rencontre entre ces demandeurs d'emploi et les entreprises du territoire qui recrutent.

En 2013, les chiffres clés du forum Emploi / Formation à retenir sont les suivants :

- Environ 1 200 personnes ont été accueillies,
- 153 entretiens en « job dating » ont été réalisés,
- 45 employeurs étaient mobilisés et représentaient 11 secteurs d'activité,
- 375 offres d'emploi ont été recensées.

A l'issue du forum, un questionnaire de satisfaction a été diffusé à l'attention des demandeurs d'emploi et des entreprises. Il en ressort les statistiques suivantes :

<b>Les visiteurs</b>	<b>Les entreprises</b>
○ 68% des visiteurs étaient des femmes	○ 91% des entreprises satisfaites de l'accueil et de l'organisation
○ 38,5% des visiteurs sont âgés de plus de 40 ans	○ 92% des entreprises ont trouvé la manifestation intéressante dans le cadre de leurs démarches de recrutement
○ 62,5% des visiteurs ont trouvé que les offres correspondaient à leurs attentes	○ 94% des entreprises souhaitent renouveler leur participation à l'occasion d'une prochaine édition
○ 72,5% des visiteurs ont rencontré au moins une entreprise	○ 94% des entreprises ont rencontré des candidats susceptibles de correspondre à leurs besoins
○ 79,5% des visiteurs déclarent avoir trouvé ce qu'ils attendaient	○ 91% des entreprises ont des projets de recrutements suite aux rencontres faites sur le Forum
○ 80% des visiteurs portent un avis « bon » à « très bon » sur le forum	

Un premier comité de pilotage s'est réuni le 2 juillet 2014 afin de préparer l'organisation du forum Emploi – Formation. Il associe les partenaires du projet : Communauté d'Agglomération du Libournais, Unité Territoriale de la DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission Locale du Libournais, Conseil Général de la Gironde - Antenne Girondine d'Insertion, CAP Emploi, Conseil Régional d'Aquitaine - Mission Emploi Formation, Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, Chambre de Métiers de la Gironde, ADEFA.

Afin de proposer un événement qualitatif, le PLIE fait appel à un prestataire extérieur qui aura pour mission de :

- Définir et mettre en œuvre un plan de communication en fonction des orientations retenues par le comité de pilotage, définir et concevoir les supports, proposer des espaces lisibles et attractifs lors de la manifestation et organiser les relations avec la presse avant et pendant la manifestation ;
- Assurer la mise en œuvre organisationnelle et logistique du forum en définissant son architecture et en assurant la coordination générale des équipes et prestataires mobilisés en amont de la journée, assurer l'animation de la manifestation ;
- Conduire une évaluation à l'issue du forum qui s'appuiera sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs recueillis auprès des visiteurs et des entreprises.

Aussi, afin de soutenir ce forum porté par le PLIE, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'année 2014 (4 000 € en 2013 soit une diminution de 50%), sachant que le budget prévisionnel se détaille de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Ingénierie	6 760 €	Conseil Régional d'Aquitaine	5 000 €
Frais de communication	1 240 €	<b>CALI</b>	<b>2 000 €</b>
Frais de réception	2 000 €	DIRECCTE	2 000 €
		PLIE	1 000 €
<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>

Par ailleurs, en 2012 et 2013, La Cali a disposé d'un stand pour présenter ses politiques de soutien à l'emploi, à la formation professionnelle et au développement économique ainsi que les services périphériques à la recherche d'emploi au travers de ses politiques de transports en commun et des modes de garde d'enfant.

Au vu de l'affluence de visiteurs sur le stand de La Cali (60 personnes), il est proposé de renouveler l'expérience en 2014.

Vu l'avis favorable du Bureau du 8 septembre 2014,

Vu l'avis de la Commission politique de la ville, insertion et CISPD du 17 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (63)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de verser la subvention de 2 000 € au PLIE,
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

*Le projet de convention est annexé à la présente délibération.*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libourmois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

14.09.159 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL		X	Christophe DARDENNE
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Hélène ESTRADE	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER		X	Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	52	11	
Catherine BERNADEAU		X	Laurence ROUEDE	<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			63

-----  
Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance  
-----

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **MISE EN OEUVRE DES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS DE LA CALI ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA CALI ET LE PLIE DU PAYS DU LIBOURNAIS - ANNEE 2014**

-----  
Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'Insertion et du CISPD,

Dans son article 6, la Charte de l'environnement de 2004, précise que « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. ».

Toute collectivité est donc invitée à se positionner sur un axe dit « d'exemplarité de la collectivité ». L'achat responsable, corrélé à l'insertion de clauses sociales et environnementales, inscrit pleinement la collectivité, dans une démarche d'exemplarité.

C'est à ce titre que dans le cadre de la compétence politique de la ville, la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) entend faire en sorte que, dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, La Cali souhaite associer les entreprises du secteur privé en mettant en place une clause d'insertion sociale dans certains de ses appels publics à la concurrence.

L'utilisation de la clause d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les Structures d'Insertion par l'Activité Economique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

#### **Sur un plan juridique**

4 articles du Code des Marchés Publics peuvent être mobilisés :

**Article 14** : La Cali fixera dans le cahier des charges de certains marchés publics choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant ou de leur localisation, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

**Article 15** : Il permet de favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi de personnes handicapées. Certains marchés ou lots sont alors réservés aux Entreprises Adaptées (EA) ou à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

**Article 30** : La Cali a déjà développé des marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle, dont l'objet est l'insertion sociale et professionnelle.

Ceux-ci sont réalisés sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi et destinés aux personnes rencontrant des difficultés graves d'accès ou de maintien à l'emploi.

Ce dispositif est particulièrement bien adapté aux Régies de Territoire et Ateliers et Chantiers d'Insertion (considérant l'article L.5132-15 du code du travail), intervenant en amont du secteur marchand pour prendre en charge des personnes en très grande difficulté, qu'il s'agit de resocialiser par des activités d'utilité sociale.

**Article 53** : Cet article permet d'utiliser parmi les critères d'attribution d'un marché, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Les articles 14 et 53 du code des marchés publics permettent dès lors d'associer à la commande publique, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique qui œuvrent dans le secteur marchand, c'est-à-dire les Entreprises d'Insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), les Régies de Quartiers et de Territoire et les Associations Intermédiaires (AI).

#### **Sur un plan opérationnel, il est proposé de s'appuyer sur l'accompagnement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Libournais**

Afin d'optimiser la mise en œuvre de la clause d'insertion, il est proposé que le PLIE accompagne La Cali tout au long de la procédure d'appel d'offre puis pendant la réalisation des travaux.

Interlocuteur unique concernant l'application de la clause d'insertion sociale, il assure l'interface entre le maître d'ouvrage, les entreprises et les bénéficiaires.

Le PLIE assure 4 missions essentielles :

- Accompagner La Cali dans la détermination des marchés pouvant faire l'objet de clause,
- Conseiller les entreprises attributaires dans la mise en œuvre des clauses,
- Accompagner les publics bénéficiaires,
- Evaluer la mise en œuvre de cette politique.

#### Avant la passation du marché

- Repérage des marchés supports à la clause d'insertion,
- Définition des niveaux d'engagement : désignation des lots et calcul des heures d'insertion,
- Assistance à la rédaction des pièces du marché.

#### Après la passation du marché

Accompagnement des entreprises attributaires dans :

- la définition de leur besoins en recrutement,
- le choix des modalités pratiques de mise en œuvre de la clause,
- la mise en relation avec les structures de l'insertion par l'activité économique.

#### Pendant les travaux

- Suivi des publics (par le biais de ses référents), réalisation de points réguliers auprès des entreprises (chefs de chantier, chef d'équipe) afin d'anticiper les problématiques, participation aux réunions de chantier.
- Contrôle du nombre d'heures d'insertion réalisées par les entreprises et transmission des éléments auprès du maître d'ouvrage (reporting).

#### A la fin des travaux

- Evaluation de la bonne exécution des engagements pris par les entreprises,
- Suivi des indicateurs quantitatifs, qualitatifs et élaboration des bilans auprès des donneurs d'ordre.

Ces missions et interventions sont assurées dans le cadre de l'adhésion de La Cali au PLIE.

Vu l'avis favorable du Bureau du 8 septembre 2014,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 17 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

**Par 62 voix pour et une abstention (Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE),**

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter le principe de mise en œuvre des clauses d'insertion sociale, dans les marchés publics de La Cali, identifiés à cet effet par les services concernés (commande publique, services techniques et opérationnels, politique de la ville)
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de coopération entre La Cali et le PLIE du Pays du Libournais sur la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

*Le projet de convention est annexé à la présente délibération*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

**Convention de coopération entre la  
Communauté d'agglomération du  
Libournais et le PLIE du Pays du  
Libournais sur la mise en œuvre des  
clause d'insertion sociale dans les  
marchés publics communautaires**

Entre les soussignés :

**La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS (La Cali)**, représentée par son Président, **Monsieur Philippe BUISSON**, habilitée aux fins des présentes par la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2014,  
D'une part,

Et

**Le PLIE du Pays du Libournais**, représenté par sa Présidente Fabienne FONTENEAU,

D'autre part,

**IL EST CONVENU ET ACCEPTE CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet de la convention**

L'objet de la convention est de fixer les règles de collaboration entre La Cali d'une part, et le PLIE du Pays du Libournais d'autre part, pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics de La Cali.

**Article 2 : Objectif de la convention**

Le PLIE a développé en son sein un dispositif de gestion des clauses sociales, susceptible d'assister les maîtres d'ouvrages et les entreprises de son territoire d'intervention.

Ce dispositif est assuré par le PLIE dans le cadre de sa mission de service public administratif pour l'emploi et l'insertion, subventionnée à ce jour par les collectivités locales, l'Etat et l'Europe.

En confiant au PLIE la mise en œuvre des clauses sociales inscrites dans ses marchés publics, La Cali entend conforter le guichet territorial unique et partenarial de gestion des clauses sociales sur le territoire du Pays du Libournais, en sachant que ce guichet unique est utile pour les chefs d'entreprises et les personnes en insertion.

En effet le chef d'entreprise a toujours le même interlocuteur, quel que soit le maître d'ouvrage et cet interlocuteur unique peut mutualiser les heures d'insertion. Cette mutualisation des heures d'insertion est elle-même propice à la création d'emplois pérennes au profit des salariés en insertion.

**Article 3 : Les engagements du PLIE du Pays du Libournais**

Le PLIE prend les engagements suivants :

- Travailler avec les services concernés de La Cali au repérage des marchés, au choix des lots, à la rédaction des clauses, au calcul des heures d'insertion,
- Etre présent aux réunions de travail organisées au stade de l'avant-projet détaillé (APD) et lors de la première rencontre avec l'entreprise attributaire,
- Préparer l'offre d'insertion susceptible d'être proposée à l'entreprise attributaire en liaison avec l'ensemble des organismes prescripteurs (Pôle Emploi, Mission locale, Services d'insertion du Conseil Général...) et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE),
- Informer les entreprises attributaires des dispositifs d'insertion territoriaux mis à leur disposition.

Le PLIE, par sa connaissance fine des dispositifs d'insertion mobilisables sur le territoire propose aux entreprises attributaires des marchés les formules les plus appropriées en terme de mise en œuvre de la clause d'insertion (notamment en fonction des lots des marchés), engage un accompagnement individualisé de l'entreprise, suit la mise en œuvre de la clause d'insertion en partenariat avec l'entreprise.

- Suivre l'application de la clause et procéder à son évaluation.  
En référence à la note d'information annexée au Cahier des Clauses Particulières (CCP), l'entreprise sera tenue d'informer le PLIE de la bonne mise en œuvre de la clause d'insertion.

Ce dernier viendra également en appui lors du déroulement du chantier pour un bilan ou des bilans intermédiaires et le bilan final de l'action d'insertion.

Il sera envisagé avec l'entreprise, en fin de chantier des perspectives de pérennisation des personnels.

- Réaliser des tableaux de reporting par opération qui seront transmis à La Cali.
- Fournir à La Cali des outils de suivi et des documents administratifs et de suivi.

Le PLIE fournit à La Cali les documents administratifs et les outils suivants :

- o La note d'information annexée au CCP,
- o La fiche navette transmise aux entreprises pour un relevé mensuel d'heures d'insertion effectuées,
- o Le tableau de reporting de la mise en œuvre de la clause d'insertion.

Les documents nécessaires au suivi et à la vérification dans le cadre du déroulement de l'action seront annexés à la présente convention et pourront faire l'objet de modifications.

Le PLIE produira tout document se rapportant à l'action en cours, un bilan synthétique semestriel reprenant les indications suivantes :

- o Nombre de chantiers en cours,
- o Volume horaire d'insertion réalisé,
- o Nombre de candidats retenus : origine géographique du salarié, situation, poste occupé, type et durée du contrat, suivi à 6 mois,
- o Les actions sur la qualification et la formation.

#### **Article 4 : Les engagements de La Cali**

La Cali prend les engagements suivants :

- Communiquer au chargé de mission clause d'insertion du PLIE, la liste prévisionnelle des marchés susceptibles d'entrer dans le champ de la présente convention,
- Désigner en son sein, une personne référente, interface permanente avec le chargé de mission clause,
- Inviter le chargé de mission clause au stade de l'avant-projet détaillé, pour travailler sur la validation du marché retenu, le choix des lots, la rédaction de la clause, le calcul des heures,
- Mentionner l'existence du chargé de mission clause dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE),
- Garantir la présence du chargé de mission clause à la première réunion de concertation entre La Cali et l'entreprise attributaire,
- Confier au PLIE, le soin de valider l'éligibilité à la clause sociale des personnes en insertion proposées à l'entreprise attributaire et refuser, sur proposition du PLIE, de prendre en compte des relevés d'heures d'insertion non conforme au dispositif de validation,
- Etre en appui technique du chargé de mission clause pour gérer les difficultés de mise en œuvre des clauses sociales liées au comportement des entreprises attributaires.

### ARTICLE 5 : L'évaluation

Le PLIE produira des bilans mensuels et un bilan final à l'issue de l'opération reprenant les indications suivantes :

- Nombre d'heures réalisées,
- Nombre de personnes concernées,
- Typologie des bénéficiaires,
- Modalité d'application de la clause (sous-traitance, mise à disposition, embauche directe),
- Etat de situation des personnes ayant bénéficié d'un contrat de travail via la clause sociale à 6 mois.

### ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention aura une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015.

### ARTICLE 7 : Participation financière

Le PLIE du Pays du Libournais intervient dans le cadre d'une mission de service public administratif pour l'emploi et l'insertion subventionnée par les collectivités locales, l'Etat et l'Europe.

Cette mission confiée au PLIE du Pays du Libournais s'inscrit donc dans le cadre de la subvention de fonctionnement versée annuellement, selon l'article I-3 intitulé « Obligation de la Communauté d'agglomération » de la convention de mandat 2014 signée entre La Cali et l'association PLIE du Pays du Libournais.

Fait en deux exemplaires, à Libourne le 6 octobre 2014

Pour le PLIE du Pays du Libournais,

La Présidente,  
Fabienne FONTENEAU

Pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Le Président,  
Philippe BUISSON



